

COMPTE – RENDU de la Réunion du 05 Juillet 2024

Date de convocation : 01 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de juillet à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment re convoqué (suite au défaut de quorum du 01 juillet 2024), au
siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2ème Vice-Prési-
dente, Mme Hélié LAROCHE, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric
COURNEDE, M Claude JOULIE, Mme Isabelle PAYROT, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme. Marie-José DOUCET, Mme Stéphanie CHEVALIER, Mme Myriam
DEMAEGDT, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine
RAYNAL, M. Christian GINIER

Procurations : Mme. Marie-José DOUCET à M Serge MASBOU, M Christian GINIER à Mme
Huguette ROQUES

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Il rappelle que ce conseil fait suite à celui convoqué lundi 01 juillet pour lequel le quorum était non atteint. Ce vendredi
5 juillet 2024, 9 élus sont présents et il y a deux procurations.

Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (11 Mars 2024) et
demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION : Approbation du Rapport sur le Prix et la qualité du Service public d'AEP 2023

N°2024-008

Serge MASBOU annonce qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes pour être pré-
senté à leur conseil municipal, une synthèse sera envoyée avec les factures de solde aux abonnés et il sera aussi
diffusé sur le site internet du SIEF.

Ce rapport est présenté aux élus par M. Marc DUMAS.

Le Conseil Syndical a voté à l'unanimité des présents la délibération leur ayant été présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

11 Pour 0 Contre 0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION Compte à terme 5 mois / 9 mois et 12 mois

N°2024-012

N°2024-013

N°2024-014

Serge MASBOU rappelle que le SIEF a sollicité les banques pour réaliser un emprunt. Ce prêt de 1,5 Million d'Euros va être débloqué en Août 2024.

Les travaux sont par tranche et ne sont pas terminés, donc une forte somme sera disponible.

Le compte à terme permet en justifiant que les travaux ne sont pas terminés, de placer cette somme.

Le taux d'emprunt était de 1,78% et le placement aux alentours de 3,4%.

Ce gain permettra de limiter le coût de la révision des prix du marché.

Après concertation des membres présents sur la répartition du montant et des dates de terme, le Conseil Syndical vote à l'unanimité les trois délibérations présentées.

Les votes sont répartis comme suit :

11 Pour 0 Contre 0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION – Lancement étude et perspective

N°2024-015

Depuis plusieurs mois, le SIEF multiplie les rendez-vous sur la sécurisation de la ressource en Eau.

Serge MASBOU présente que, suite aux diverses rencontres entre collectivités voisines et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, aux conclusions apportées par la pré-étude du service Ingénierie du département de l'Aveyron, il conviendrait de retranscrire les divers éléments dans un rapport d'étude officiel.

L'Agence de l'Eau subventionnerait à hauteur de 70% et l'étude permettrait aux élus actuels et futurs d'élaborer un plan de technico-financier pour intégrer les effets du changement climatique à l'horizon 2074 pour la collectivité.

Il indique que le cahier des charges comprendrait trois phases et cite :

1. La phase 1 permettrait un état des lieux
2. La phase 2 prospecterait sur trois périodes étendues de 10, 30 et 50 ans
3. La phase 3 comprendrait les plans d'actions techniques et financiers à mettre en place

Serge MASBOU propose de lancer une consultation de trois bureaux d'études pour l'élaboration de diagnostic et demande l'autorisation au conseil de signer les documents afférents.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la délibération présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

VII – DÉLIBÉRATION – Transfert Etude Accès à l'EAU

Depuis le décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022, les communes ou syndicats doivent identifier les personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable pour quelques raisons que ce soit. L'idée est d'apporter des solutions pour fournir 50 L par jour et par personne dans un délai de 2 ans.

Après discussion des élus, il a été décidé de faire un courrier aux Maires afin d'expliquer cette directive et la délibération va être reportée au prochain Conseil. Le sujet sera discuté en mairie afin d'avoir un retour au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

1. Election bureau du SIEF

Pour rappel, l'élection a été invalidée par le Tribunal Administratif pour le motif de vote à main levée et de non envoi de la démission en préfecture.

Les élections législatives ont suivi et là toujours pas de nouvelle, cela n'empêche pas le syndicat de fonctionner.

2. Marché de travaux Réservoirs et MBC

Un récapitulatif des travaux faits et en cours est présenté par Marc DUMAS.
Pour le moment ils sont stoppés et reprendront en octobre 2024.

3. Nouveau prestataire relève de Compteur

Marc DUMAS a reçu un commercial de NOGEMA, entreprise française de télérelève.

Le coût annuel de la radio relève serait abaissé de 30%, la distance de relève passerait de 50m à 450m.
Test effectué sur le bourg de FOISSAC très concluant sur le délai de relève 5 minutes !

L'estimation du temps de relève du territoire avec ce nouveau prestataire est de 1 semaine contre 1 mois actuellement.

Reste environ 300 compteurs en relève manuelle.

Le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 21 h 40.